

DEPARTEMENT : Cantal
ARRONDISSEMENT : Mauriac
CANTON : Riom-ès-Montagnes

COMMUNE DE MENET

*EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 JUIN 2026*

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 11

De représentés : 2

De votants : 13

OBJET

**PARTICIPATION FINANCIERE
POUR LES ENFANTS DE
MENET PARTICIPANT A DES
VOYAGES SCOLAIRES
ORGANISES PAR LES
COLLEGES ET LYCEES PUBLICS**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, le Conseil Municipal de Menet s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARANDON (Maire)

Etaient présents : Jean-Louis MARANDON, Christian FLORET, Sylvie CELLE, Nathalie GANDILHON, Fabienne AMBLARD, Christian GARCELON, Laurent JAMOT, Anaïs SEROUDE, Pierre TAGUET, Sophie TOURETTE et Jean-François VAISSIERE.

Etaient excusés : François BOUTIN-RAYMOND et Laurent FESTAS qui ont donné pouvoir à Christian FLORET et Jean-Louis MARANDON. Christelle CHAULIAC et Lisa TRENTIN.

Sylvie CELLE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 01 juin 2026.

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS DE MENET PARTICIPANT A DES VOYAGES SCOLAIRES ORGANISES PAR LES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- Que la commune est régulièrement sollicitée pour apporter un soutien financier aux familles dont les enfants participent aux voyages scolaires organisés par les collèges et lycées publics,
- Qu'il propose que soit versée une participation financière de 50 € par enfant pour tout voyage scolaire organisé par un collège ou un lycée public sur présentation d'un justificatif d'inscription et de participation,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

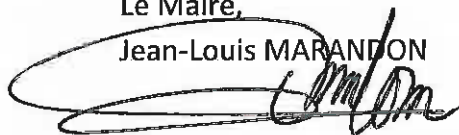
- Donne son accord pour le versement d'une participation de 50 € par enfant pour tout voyage scolaire organisé par un collège ou lycée public, dans la limite d'un voyage par enfant et par année scolaire,
- Dit qu'une demande devra être présentée par chaque famille avec justificatifs d'inscription et de participation
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire pour les versements
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 au chapitre 65.

Fait à MENET, le 05 juin 2026.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Louis MARANDON



Le secrétaire de séance

Sylvie CELLE

